# Texte 1

Séjours scolaires : Séjours scolaires courts et classes de découvertes dans le premier

NOR: MENE0402921C / RLR: 554-1 / CIRCULAIRE N°2005-001 DU 5-1-2005

1<sup>ère</sup> partie : Extraits

I - Le séjour scolaire court et la classe de découvertes à l'école primaire : des outils pédagogiques au service de la réussite des élèves

#### 1 - Les aspects communs aux deux types de sorties scolaires

### 1.1 Objectifs

Les séjours scolaires courts et les classes de découvertes constituent un cadre structuré et structurant pour mieux aborder la connaissance de l'environnement. En effet, l'approche sensorielle d'un milieu naturel, humain et culturel nouveau, l'étonnement et le dépaysement qu'il provoque, sont autant d'occasions de comprendre et de communiquer. Dans tous les cas, les aspects transversaux des apprentissages constituent des objectifs prioritaires :

- développement de l'autonomie, de l'esprit d'initiative, de la responsabilité, de la socialisation ;
- respect de l'autre et de son travail, des règles collectives, respect de l'environnement et du patrimoine ;
- acquisition ou perfectionnement de méthodes de travail (observation, description, analyse et synthèse, prise de notes, représentation graphique...);
- maîtrise de la langue.

Les documents d'application et d'accompagnement des programmes constituent des outils utiles pour développer ces activités.

## 1.2 Recommandations pour la mise en œuvre

Les activités pratiquées lors de ces sorties scolaires contribuent à la mise en œuvre des programmes. Les séjours scolaires courts et les classes de découvertes, de par leur objet, sont un cadre propice au décloisonnement des enseignements, non seulement en créant une unité de temps mais aussi en mobilisant des savoirs et des savoir-faire constitutifs de disciplines différentes pour comprendre une situation complexe ou agir de manière appropriée dans un contexte inconnu.

Développés dans le projet pédagogique de la classe, ils s'intègrent donc au projet d'école et au contrat de réussite en éducation prioritaire. Le séjour scolaire court ou la classe de découvertes fait l'objet d'un programme minutieusement préparé dans lequel le nombre des sujets d'études ou des activités pratiquées doit être mesuré. Aussi les enseignants veilleront-ils à la mise en adéquation de la durée du séjour avec les objectifs définis. Dans ce projet d'apprentissages, au niveau scolaire considéré, le séjour scolaire court ou la classe de découvertes peut constituer :

- une étape initiale, fondatrice, qui représente un tremplin pour des acquisitions ;
- un temps fort dans un domaine d'activités ;
- l'aboutissement d'une série d'activités et d'apprentissages permettant de réinvestir, de valider et de mettre en situation des acquisitions dans un milieu où elles sont pleinement pertinentes et significatives.

Dans tous les cas, la réalisation du séjour scolaire court ou de la classe de découvertes exige une préparation et des prolongements qui en garantissent l'efficacité.

. . .

### 2 - Les aspects spécifiques

### 2.1 Le séjour scolaire court

Ce séjour scolaire s'inscrit davantage dans la dynamique des activités ordinaires de la classe tout en étant un temps fort. Il permet souvent d'illustrer une thématique déjà abordée en classe. Il peut se répéter sans excès durant le cycle et convient particulièrement pour une première séparation d'avec le milieu familial, notamment pour des enfants d'âge maternel ou les élèves de cycle 2.

#### 2.2 La classe de découvertes

Parce qu'elle se déroule sur une durée plus longue, la classe de découvertes constitue une rupture plus marquée dans la scolarité de l'élève. La durée permet l'adaptation à un nouveau cadre de vie et d'enseignement.

La classe de découvertes est aussi un espace de temps opportun pour aborder, dans des situations inhabituelles particulièrement favorables, le domaine "vivre ensemble". et du Le domaine de la maîtrise de la langue prend tout son sens dans le contexte particulier de la classe de découvertes. Au-delà des activités scolaires définies dans les programmes, l'éloignement du lieu de vie habituel multiplie les occasions d'échanges et de pratiques de la langue qui peuvent très utilement mobiliser diverses modalités (l'oral par téléphone mais aussi l'écrit avec le courrier traditionnel et le courrier électronique). Par ailleurs, les rencontres et les visites effectuées sur place favorisent la communication orale avec des interlocuteurs variés et la prise de notes ; on s'attachera à la préparation de ces moments (élaboration de questionnaires, travail sur des lexiques spécifiques, exploitation des notes relevées...). Audelà des objectifs généraux, pour tirer un bénéfice maximum de la classe de découvertes, il convient de ne pas se disperser dans une trop grande diversité d'activités, qui ne seraient que juxtaposées, mais de structurer celles-ci autour d'une dominante.

En référence aux programmes de l'école primaire, les classes de découvertes peuvent s'organiser autour de six dominantes principales :

- éducation physique et sportive ;
- éducation artistique et action culturelle :
- patrimoine et histoire-géographie ;
- découverte du monde/sciences expérimentales et technologie : nature, environnement, TIC ;
- lecture, écriture, littérature ;
- langues étrangères ou régionales.

Des documents d'aide et d'accompagnement correspondant à ces différentes dominantes ainsi qu'au domaine du "vivre ensemble" seront progressivement mis en ligne sur le site Éduscol. Ainsi, en fonction de ces objectifs, toutes les périodes de l'année scolaire, y compris au premier trimestre, peuvent être mises à profit pour réaliser une classe de découvertes.

# 2è partie : Extraits

### II - Organisation des séjours scolaires courts et des classes de découvertes

La circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 demeure applicable. Il est apparu cependant nécessaire d'appeler l'attention des organisateurs de sorties scolaires avec nuitées sur certains points particuliers et d'apporter quelques aménagements visant à simplifier et clarifier certaines dispositions du texte actuel.

# 1 - Le rôle du maître et le soutien qui lui est apporté

#### 1.1 Son rôle

Le rôle du maître ne se limite pas à la durée stricte de la sortie scolaire mais s'entend de la préparation jusqu'à l'exploitation qui en sera faite après le retour (cf.1.2 ci-dessus). Dans cet esprit, le maître doit porter une attention particulière au choix du lieu de la sortie scolaire, de sa durée et de la période dans l'année scolaire de façon à les mettre en parfaite adéquation avec les objectifs du projet pédagogique. Si la sortie est proposée ou organisée par un partenaire extérieur, le maître veillera à ce que les offres qui lui sont faites soient cohérentes avec ses objectifs et avec les éléments du programme auxquels il rattache l'activité de la classe de découvertes. Au-delà de l'exploitation pédagogique indispensable qui doit suivre, un bilan est établi et communiqué aux collectivités et organismes qui ont contribué à la mise en œuvre du projet. Il importe également de présenter aux parents les apports de la sortie scolaire sous forme de rencontres-bilans, expositions, comptes rendus écrits des élèves, films, etc.

## 1.2 Formation et accompagnement

Dans tous les cas, conduire une classe de découvertes requiert des compétences particulières que des temps de formation permettent d'acquérir.

À cet égard, il est particulièrement souhaitable que le volet départemental du plan académique de formation intègre une réflexion sur les spécificités liées à ce dispositif, aussi bien dans ses aspects pédagogiques que dans ses aspects juridiques ou liés à la sécurité. Les propositions cibleront les enseignants non expérimentés dans ce domaine mais également ceux qui en ont déjà eu la pratique et qui désirent développer une thématique ou une dominante particulière. La formation des directeurs d'école intégrera un module sur le pilotage de cet outil. Les équipes de circonscription et les conseillers pédagogiques spécialisés apporteront le soutien nécessaire à la mise en œuvre des projets des classes en partance. Ils jouent un rôle important dans la finalisation du projet pédagogique de séjour scolaire ou de classe de découvertes, à la fois comme conseil, comme garant de la conformité avec les objectifs de l'école et enfin lors de sa validation. Les inspecteurs en charge d'une circonscription veilleront à valoriser l'engagement d'enseignants impliqués dans un dispositif et feront connaître les réussites dans ce domaine. Enfin, au plan national, une rubrique "sorties scolaires" sur le site ÉduSCOL présentera certains projets à titre d'exemple et mettra à la disposition des enseignants des informations utiles pour l'organisation des classes de découvertes.

# 2 - La prise en compte des préoccupations des familles

Pour la réussite complète du projet, il est fondamental que les parents soient associés le plus en amont possible. En effet, il convient d'être attentif aux interrogations légitimes des parents, notamment ceux des enfants les plus jeunes afin d'éviter d'être confronté à des refus catégoriques de départ. Il importe donc d'informer, de façon précise, aussi bien sur les objectifs pédagogiques poursuivis que sur matérielles du séjour scolaire ou de la classe La phase de préparation comme la phase d'exploitation doivent être des moments privilégiés où les parents apportent un concours actif. Une attention toute particulière sera portée au montant de la participation financière des familles. Il n'y a pas lieu, pour l'inspecteur d'académie, de fixer un seuil au-delà duquel toute sortie serait interdite, mais de veiller à ce que le coût restant à la charge des familles soit limité. La durée, l'éloignement du lieu d'activités, les modalités de transport sont des facteurs qui doivent être pris en compte dans cette démarche. En relation avec les collectivités territoriales, ainsi qu'avec les autres partenaires de l'école, seront recherchées les ressources financières qui contribuent à la réduction du coût mais aussi des modalités de règlements qui constituent une aide pour les familles. La mensualisation du règlement sera favorisée autant que possible.

Il est rappelé qu'aucun enfant ne doit être empêché de partir pour des raisons financières.

3/5